

Sur motion de M. Olson, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par M. l'Orateur.

Sur motion de M. Olson, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné, conformément à l'article 58 du Règlement,—Que la Chambre prenne en considération à sa prochaine séance les travaux relatifs aux subsides.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens modifiant la Loi ayant pour objet de modifier la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 1/308) déposée le vendredi 24 octobre 1969.

M. Olson, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Olson, appuyé par M. MacEachen, le Bill C-139, Loi ayant pour objet de modifier la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture et le renvoi à un comité plénier sont fixés à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens modifiant la Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi sur la taxe d'accise (document parlementaire n° 1/309) déposée le vendredi 24 octobre 1969.

M. Olson, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Olson, appuyé par M. MacEachen, le Bill C-140, Loi modifiant le Tarif des douanes et apportant en conséquence une modification à la Loi sur la taxe d'accise, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture et le renvoi à un comité plénier sont fixés à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nowlan en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Thomas (Maisonneuve) et Laprise en remplacement de MM. Tolmie et Rondeau sur la liste des membres du comité permanent des bills privés en général et du Règlement.